



MAIRIE DE RIAN

30, Rue de la République – CS 70325 – 83 560 RIAN

**DÉCISION DU MAIRE
N°41/2022**

**ATTRIBUTION du marché à procédure adaptée :
FOURNITURE ET POSE D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION AU CINÉMA**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1-1°,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20 06 03 du 17 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire, notamment son point 4°,

Considérant la consultation réalisée par mail, auprès d'entreprises spécialisées dans la fourniture et pose de systèmes de climatisations,

Considérant le classement, dans la fiche de consultation, des deux offres reçues,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Considérant l'avis favorable du pouvoir adjudicateur en date du 28 octobre 2022,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la société SASU PULCHERIE, Quartier Trente gouttes – 83560 RIAN

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'attribuer le marché à procédure adaptée n°CINEM-2022-01 portant sur la fourniture et la pose d'un système de climatisation pour le cinéma, à la société SASU PULCHERIE, pour un montant de 9 921,26 € HT (11 905,51 € TTC, TVA 20%)

ARTICLE 2 – Que sa durée sera de 03 mois à compter de sa date de notification,

ARTICLE 3 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal,

ARTICLE 4 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur,

ARTICLE 5 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rians, le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas BRÉMOND

